



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31_2362
Approbation du projet
d'accord de relance entre
l'État et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moulhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2340 à 2362	28	48	76

Exposé des motifs

Dans la perspective de la territorialisation du plan de relance, le Premier ministre a demandé fin 2020 aux Préfets d'engager la rédaction de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec les collectivités. Près de 845 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pourraient être signés au total, couvrant l'intégralité du territoire national.

L'État a signé un CRTE avec la Métropole du Grand Paris, en tant qu'EPCI à fiscalité propre, comme cela se fait pour les autres EPCI à l'échelle nationale. La signature est intervenue le 18 mars.

L'État a par ailleurs proposé aux EPT mi-mars de signer des « accords de relance », permettant d'acter les axes stratégiques et les projets pouvant participer à la relance économique des territoires. Ce type d'accord est également signé avec la plupart des départements de France.

Le travail conduit entre les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et de l'État a permis d'identifier les grands axes de l'accord, en cohérence avec le projet de territoire et la contribution au CPER / plan de relance envoyée par l'EPT à l'État et à la Région en octobre 2020 :

ÉCOLOGIE :

- Conforter l'engagement dans la transition énergétique ;
- Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi ;
- Améliorer la prise en compte et le traitement des nuisances afin de mieux concilier les usages du territoire ;
- Renforcer l'armature des espaces naturels et anticiper le changement climatique ;
- Promouvoir une alimentation saine et durable ;

COMPÉTITIVITÉ :

- Soutenir le maintien et l'implantation d'activités productives ;
- Soutenir l'implantation de centres d'enseignement, recherche, innovation ;
- Renforcer l'adéquation entre les emplois et les habitants ;
- Accueillir/moderniser les infrastructures ferroviaires et logistiques ;

COHESION :

- Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale et des quartiers de la politique de la ville ;
- Accompagner le renouvellement du tissu urbain ;
- Répondre aux évolutions des pratiques entre les équipements et services publics et les usagers ;
- Améliorer la mobilité quotidienne des habitants et usagers.

L'EPT a fait le choix de distinguer :

- Les projets en cours déjà co-financés, en rappel des engagements passés ;
- Les projets matures à réaliser à court/moyen terme, pour lesquels sont fléchés les dispositifs financiers mobilisables ;
- Mais aussi les projets à l'étude ou à étudier, pour lesquels un accompagnement ou un travail de lobbying peut être à prévoir pour les faire avancer et assurer leur réalisation à moyen / long terme.

L'EPT souhaite ainsi engager un partenariat au long court avec l'Etat, à l'image de la méthodologie mise en place pour l'animation de Territoire d'industrie et du Contrat de transition écologique.

Ce travail de suivi des projets d'investissement sera conduit par l'EPT avec les villes et les porteurs de projets concernés pour identifier les dispositifs financiers mobilisables par l'État, mais également auprès des autres financeurs (Europe, Région, Métropole...), lesquels passent le plus souvent par des appels à projet recensés sur la plateforme mise en place par l'EPT.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le projet d'accord de relance à signer entre l'État et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant la volonté de l'État de territorialiser la mise en œuvre du plan de relance à travers des démarches contractuelles avec les intercommunalités et les départements à l'échelle nationale ;

Considérant la proposition de l'État de signer un accord de relance avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant les axes stratégiques de l'accord, en cohérence avec le projet de territoire et la contribution au CPER / plan de relance envoyée par l'EPT à l'État et à la Région en octobre 2020 ;

Considérant la volonté de l'EPT de nouer un partenariat au long court avec l'État et d'accompagner à la fois les projets matures susceptibles de s'inscrire dans le plan de relance, mais également les projets à l'étude pour lesquels une mobilisation de la puissance publique est nécessaire à moyen/long terme ;

Considérant la volonté de l'EPT d'inscrire cet accord de relance dans la démarche plus globale d'accompagnement des projets d'investissement, pour lesquels il mène un travail de recensement avec les villes et les acteurs locaux, de veille sur les dispositifs financiers mobilisables et d'accompagnement des porteurs de projets ;

Entendu le rapport de M. Jean-Marc Dufour,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet d'accord de relance à signer avec l'État, annexé à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ledit projet d'accord de relance et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 07 juin 2021
ayant été publiée le 08 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021

L. Président

Michel LEPRETRE

G I
K
C A V V
H
G R A N D
F C T C
- R O R L Y
S E I N E V
P A A
B M J È V R E
S V



ACCORD DE RELANCE
ETAT / EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE (GOSB)

**PROJET
SOUS RESERVE**

Sommaire

Article 1 : Objet du présent accord de relance.....	1
Article 2 : Durée du contrat.....	1
Article 3 : Conforter l'engagement dans la transition énergétique	2
3.1/ Rénovation du patrimoine bâti.....	2
3.2/ Réduction des consommations liées à l'éclairage public.....	4
3.3/ Développement des énergies renouvelables	4
3.4/ Décarbonation de l'industrie	6
Article 4 : Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi	6
Article 5 : Améliorer la prise en compte et le traitement des nuisances afin de mieux concilier les usages du territoire	7
5.1/ Consolidation des secteurs de carrières	8
5.2/ Gestion du risque inondation et des eaux pluviales	8
5.3/ Traitement des sols pollués et des sites Seveso	9
5.4/ Réduction des nuisances sonores	11
Article 6 : Renforcer l'armature des espaces naturels et anticiper le changement climatique	11
6.1/ Nature en ville.....	11
6.2/ Préservation de la ressource en eau.....	12
Article 7 : Promouvoir une alimentation saine et durable	13
7.1/ Agriculture urbaine et circuits courts	13
7.2/ Cité de la gastronomie	13
7.3/ MIN de Rungis.....	14
Article 8 : Soutenir le maintien et l'implantation d'activités productives.....	15
8.1/ Soutien aux projets industriels	15
8.2/ Requalification des zones d'activités économiques	16
8.3/ Soutien à la réalisation des projets d'aménagement à dominante économique.....	17
Article 9 : Soutenir l'implantation de centres d'enseignement, recherche, innovation	17
Article 10 : Renforcer l'adéquation entre les emplois et les habitants.....	19
Article 11 : Accueillir/moderniser les infrastructures ferroviaires et logistiques	20
11.1/ Soutien à la réalisation d'une gare TGV du Grand Orly	20
11.2/ Soutien à la réalisation d'infrastructures logistiques multimodales	21
Article 12 : Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale et des quartiers de la politique de la ville	22
Article 13 : Accompagner le renouvellement du tissu urbain	23
13.1/ Réaliser les investissements nécessaires à la qualité des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.....	23
13.2/ Renforcer le maillage de l'offre de soins	24
Article 14 : Répondre aux évolutions des pratiques entre les équipements et services publics et les usagers	25
Article 15 : Améliorer la mobilité quotidienne des habitants et usagers.....	25
15.1/ Réduction des coupures urbaines et développement des modes actifs.....	25
15.2/ Soutien aux projet d'infrastructures de transport et d'évolution du réseau viaire	27

PROJET

Préambule

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Ces mesures de soutien atteignent, aujourd'hui, plus de 4 Milliards d'euros à l'échelle du Val-de-Marne. Elles continueront d'être mises en œuvre aussi longtemps que les entreprises devront faire face à ce contexte de crise.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Il a ainsi apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences. Les services du développement économique ont été particulièrement mobilisés pour informer et orienter les entreprises et associations vers les dispositifs mis en place, répondre aux entreprises volontaires pour apporter des solutions anti-Covid, et contribuer aux mesures d'accompagnement et de financement. Trois groupes de travail animés par l'EPT (relocalisation, accompagnement, économie locale/circuits courts) ont également été mis en place dans le cadre du comité des partenaires, afin de partager/coordonner les actions mises en place pour accompagner les entreprises pendant la période Covid et travailler collectivement sur les actions à mener pour favoriser la reprise et le développement des activités. Dès l'annonce du premier confinement, l'EPT s'est également attelé à la rédaction d'un guide actualisé en ligne¹. Initialement consacré aux mesures d'urgence, le guide s'est ensuite étoffé pour traiter de l'ensemble des dispositifs et accompagnements mobilisables, à l'échelle nationale, régionale et territoriale. C'est aujourd'hui un outil ressources pour de nombreux acteurs économiques.

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance, lancé en septembre 2020, est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée régulièrement par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des mesures sanitaires décidées pour faire face à l'épidémie au niveau national.

La mise en œuvre du plan de relance s'est, à ce stade, d'ores et déjà traduite dans le Val-de-Marne avec la mobilisation de 57,4 M€ dont près de 3M€ au soutien de projets d'investissement industriel.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers contracycliques pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la

¹ https://www.grandorlyseinebievre.fr/fileadmin/SITE_ECO/Infos_transversales/Actualites/COVID_19/Memo_aides_aux_entreprises_covid_19.pdf

compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques.

Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci encore plus efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, les circulaires du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020 et n°6231/SG du 20 novembre 2020, relatives à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, ont prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les intercommunalités.

De son côté, le Grand-Orly Seine Bièvre a conduit un important travail de recensement des projets d'investissement à venir sur son territoire. Leur maîtrise d'ouvrage relève à la fois de l'EPT et des 24 villes de son périmètre, mais également des acteurs locaux à l'image des aménageurs ou des universités, écoles d'ingénieur et centres de formation. Ce recensement a fait l'objet d'une contribution envoyée à l'État et à la Région début octobre 2020 et s'inscrit dans les 4 exigences de son projet de territoire² approuvé le 21 décembre 2019 :

- Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;
- Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;
- Anticiper les évolutions de vie, les évolutions de ville ;
- S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

Pour mener à bien ces ambitions, l'EPT met à la disposition des villes et des porteurs de projets son ingénierie en matière de recherche de financements et les accompagne dans la réponse aux appels à projets. Une plateforme³ a également été mise en place pour faciliter la diffusion de l'information en agrégeant l'ensemble des appels à projets identifiés.

L'État et l'EPT souhaitent, par le présent accord, appuyer la mise en œuvre des projets portés à l'échelle du territoire par la recherche des dispositifs de soutien pertinents dans le cadre du plan de relance.

Dans cette perspective, le présent accord de relance est conclu entre :

- l'État, représenté par Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne,
- et
- l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), représenté par Monsieur Michel LEPRÊTRE, président.

² Projet de territoire : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/presentation/projet-de-territoire-2030>

³ Plateforme : <https://appelsaprojets.grandorlyseinebievre.fr/>

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du présent accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter, dans la limite du périmètre de compétences correspondant, une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national, à savoir :

- la transition écologique,
- la compétitivité,
- et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire concrètement les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente, au travers notamment de la recherche de cofinancements sur des projets majeurs du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

Ces cofinancements seront recherchés au sein d'instruments de natures plurielles, sans pouvoir toutefois garantir l'éligibilité des projets cités en amont des procédures de sélection dédiées.

Pour 2021, l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) allouée au Val-de-Marne s'élève à 5,9M€⁴, dont une partie est réservée au financement de projets inscrits au sein des démarches contractuelles, dont les accords de relance. L'émargement à cette enveloppe sera ainsi recherché, dans la limite des crédits disponibles à l'échelle du département, et en priorité en faveur des projets qui bénéficieraient d'un effet levier substantiel.

L'Etat et la Région Ile-de-France ont, par ailleurs, signé le 4 mars 2021 un accord-cadre sur le futur CPER 2021-2027, prévoyant un soutien de 5,2 Mds€ couvrant 6 priorités d'action⁵. Ce document sera élaboré de manière détaillée et formellement adopté fin 2021, après consultation des collectivités locales et du public. Dans le cadre de cette consultation, les maîtres d'ouvrage qui souhaiteraient émarger au CPER pourront se référer utilement au présent accord pour attester la prise en compte de leur projet dans la réflexion menée sur la relance à l'échelle du territoire, sans que celui-ci ne puisse toutefois garantir une priorité à l'inscription au contrat de plan.

Le présent accord s'efforcera, enfin, d'identifier les outils financiers spécifiques, notamment issus du plan de relance, pouvant intéresser les projets cités chaque fois que cela sera possible.

Les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant également la mise en œuvre et le développement de projets mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés, par voie d'avenant, à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Les articles 3 et suivants du présent protocole détaillent les domaines d'actions communes prioritaires.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent accord a vocation à s'appliquer prioritairement sur la période 2021-2022 mais pourra dresser des perspectives sur la période 2023-2026 pour accompagner le Grand-Orly Seine Bièvre dans son projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

⁴ Sans préjudice de l'existence d'enveloppes particulières (DSIL « Relance », DSIL « Rénovation énergétique ») qui seront, le cas échéant, mentionnées spécifiquement dans la section dédiée de chaque article

⁵ Transports / Enseignement supérieur, recherche et innovation / Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire / Aménagement durable et cohésion des territoires / Développement économique, emploi et formation professionnelle / Culture.

Article 3 : Conforter l'engagement dans la transition énergétique

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite développer une stratégie de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité énergétique, de sobriété et de développement des énergies renouvelables.

Le territoire est dépendant en grande partie de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Il est pour l'essentiel issu des énergies fossiles ou du nucléaire. Le recours aux énergies renouvelables contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la stabilisation du prix de l'énergie. Plusieurs potentiels énergétiques sont notables sur le territoire : la proximité de la ressource géothermique et des sources d'incinération de déchets ont permis le développement d'un important linéaire de réseaux de chaleur parmi les plus importants d'Europe. Grand-Orly Seine Bièvre souhaite poursuivre cette dynamique en développant la part énergies renouvelables dans le mix énergétique des réseaux mais également sur les secteurs du territoire pavillonnaires, en profitant des toits d'immeubles (boucles locales solaire thermique, solaire photovoltaïque...).

Le patrimoine bâti du territoire est ancien et par conséquent énergivore. Grand-Orly Seine Bièvre encourage ainsi la rénovation du patrimoine bâti (public, résidentiel, tertiaire, industriel) et développe des exigences fortes sur les constructions neuves en incitant notamment le développement des niveaux de performance BBC, BEPOS, voire E+C-. Outre la baisse de la consommation énergétique, la rénovation du bâti réduira la pression du poste énergie sur le budget des ménages et le phénomène de précarité énergétique.

3.1/ Rénovation du patrimoine bâti

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre connaît un phénomène d'habitat dégradé en lien avec le manque de moyens de certains propriétaires aux revenus modestes pour entretenir leur logement ou de pratiques des marchands de sommeil qui profitent des populations les plus vulnérables. Le parc privé potentiellement indigne est en corrélation avec le taux de pauvreté de la population et à l'ancienneté du bâti. Bien que des opérations d'amélioration de l'habitat soient engagées, de nombreux logements sont encore sur-occupés ou proposent des conditions de vie peu satisfaisantes. C'est pourquoi, la rénovation énergétique des logements doit être fortement soutenue dans les années à venir afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 67% des logements du territoire ayant été construits avant 1974 (1^{ère} réglementation thermique) et 60% possédant des étiquettes énergétiques de E à G.

Les collectivités se doivent elles aussi de rénover leur patrimoine bâti afin réduire leur consommation énergétique (retour sur investissement en matière de coût de fonctionnement), et de participer activement, et de manière exemplaire, à la réduction de leur empreinte carbone.

➤ Projets à l'étude :

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre engage en mai 2021 un audit de son patrimoine bâti visant à mesurer la performance énergétique de 65 équipements. Sa durée est de 8 mois. Il estime à 15 M€ le montant total des travaux qu'il sera en mesure de réaliser d'ici à 2027. L'audit viendra préciser la nature, le coût et la priorisation des travaux à engager sur les équipements.

L'EPT estime à un montant au moins équivalent le besoin des communes en matière de rénovation de leurs équipements durant cette période.

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Rénovation thermique des équipements de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	15 M€	2021-2027
Rénovation thermique des équipements municipaux	Villes	15 M€	2021-2027

En matière d'accompagnement de la rénovation de l'habitat privé, l'EPT a été retenu dans le cadre de l'AMI de la Métropole du Grand Paris portant sur la rénovation globale et performante des pavillons, mise en œuvre par l'entreprise Dorémi. Le programme est lancé sur 11 villes du territoire et la dynamique permet d'impulser et structurer l'écosystème local en faveur de la rénovation énergétique, avec 3 axes de travail : favoriser la mobilisation des aides pour les propriétaires, mobiliser les entreprises locales du bâtiment et de l'artisanat pour la réalisation des travaux, informer sur les métiers et parcours de formation pour favoriser les emplois dans ce secteur.

Le suivi des opérations de rénovation de grande ampleur (OPAH, plan de sauvegarde, PNRQAD...) fait également apparaître des besoins de financements pour réduire le reste à charge des copropriétaires et réduire les déficits d'opération.

Pour les opérations en cours, dotées d'une convention et d'un plan de financement signés :

- Une aide de de l'État versée aux syndicats des copropriétaires permettant d'abonder les aides aux travaux actuelles serait nécessaire à hauteur de 2,8 M€ ;
- Une aide de de l'État versée aux bailleurs sociaux ou à l'EPA ORSA permettant de réduire le déficit de l'opération serait nécessaire à hauteur de 3,5 M€.

Pour les opérations à l'étude, les conventions et plans de financement n'étant pas encore signés :

- Une aide de l'État versée au bloc territorial (EPT/Villes) permettant d'augmenter le taux de subvention du bloc territorial initialement envisagé serait nécessaire à hauteur de 4 M€. Cela permettrait à terme de diminuer le reste à charge des syndicats des copropriétaires ;
- Une aide de de l'État versée au bloc territorial (EPT/Villes) permettant d'augmenter la participation financière au déficit des opérations serait nécessaire à hauteur de 1,9 M€.

Plus globalement, l'EPT souhaiterait engager une mission d'AMO pour accompagner les ménages dans leurs démarches et montage de dossiers de demandes d'aides et subventions pour la rénovation de leur logement (375 000 € TTC sur 5 ans). Une enveloppe d'aide financière aux travaux à attribuer aux ménages accompagnés à hauteur de 7 M€ apparaît ensuite nécessaire (sans présager de l'organisme intermédiaire de gestion des fonds), pour soutenir la rénovation d'environ 450 logements sur le territoire en 3 ans.

Outils financiers mobilisables :

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été abondée de 1 milliard d'euros par la troisième loi de finances rectificative pour 2020, en supplément des 2 milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des collectivités ouverts en loi de finances pour 2020, au titre des différentes dotations d'investissement (DSIL, DSID, DPV, DETR). Ainsi, plus de 16 millions d'euros sont venus soutenir les projets d'investissement des collectivités val-de-marnaises en 2020.

La loi de finances pour 2021 prévoit une accentuation du soutien à l'investissement local par une enveloppe supplémentaire destinée à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et des départements pour encourager les collectivités à investir pour faire face à l'urgence écologique.

Pour cela, l'État a lancé en début d'année 2021 un appel à projet à destination des collectivités territoriales visant à soutenir les projets relevant de la rénovation énergétique des bâtiments, lequel s'est clôturé le 22 janvier dernier. A ce

titre, l'enveloppe départementale totale est de 12,6 M€ (bloc communal + départemental). 16 projets de communes membres de l'EPT ont ainsi été sélectionnés dans ce cadre, pour un montant total de subventions de plus de 2,3 M€.

La DSIL classique peut aussi venir soutenir des projets dans ce domaine.

En outre, l'ensemble des dispositifs nationaux destinés à accompagner les personnes privées est appelé à être prolongé. A titre d'exemple le dispositif « MaPrimeRénov' » est ouvert à tous (propriétaires occupants et copropriétés) depuis le 11 janvier 2021 et sera étendu aux propriétaires bailleurs à compter du 1^{er} juillet 2021. Le dispositif a été doté de 2 Mds€ sur 2021-2022 grâce au plan de relance, avec pour ambition de générer plus de 6 Mds€ de travaux et la création de 22 000 emplois d'ici 2022 dans l'ensemble du pays.

3.2/ Réduction des consommations liées à l'éclairage public

Projets du Territoire :

L'EPT dispose de la compétence voirie sur 13 des 24 communes du territoire. Il a ainsi en gestion 1 300 km de voies pour lesquelles il a engagé une réflexion sur l'optimisation de l'éclairage public afin de répondre aux 4 enjeux de sécurisation des déplacements, de mise en valeur des villes, d'efficacité énergétique et de protection de la biodiversité. La modernisation de l'éclairage permettra également de réduire son impact carbone et son coût de fonctionnement et de maintenance.

➤ Projets à l'étude :

L'EPT porte le projet de modernisation de l'éclairage public à l'échelle des 13 villes pour lesquelles il a la compétence. Ce projet sera phasé dans le temps

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Modernisation de l'éclairage public géré par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	24 M€	2022-2027

Outils financiers mobilisables :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie (les « obligés »). En fonction des économies d'énergie réalisées, les fournisseurs ou les maîtres d'ouvrage reçoivent des certificats d'économie d'énergie (CEE). A la fin de chaque période triennale, les fournisseurs doivent justifier de l'obtention d'un certain volume de CEE et verser des pénalités si cet objectif n'est pas atteint. Ils sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Pour ce faire, ils peuvent proposer des primes incitatives à la réalisation de travaux d'économie d'énergie, ou acheter les certificats obtenus par une collectivité qui réaliserait de tels travaux.

Les opérations projetées par l'EPT pourraient intéresser les fournisseurs d'énergie dans l'atteinte de leurs objectifs en la matière. Il appartiendra ainsi à l'EPT de négocier, avec l'opérateur de son choix, l'apport d'un soutien financier à la réalisation de son projet, le cas échéant par la revente des CEE obtenus.

3.3/ Développement des énergies renouvelables

Projets du Territoire :

Le territoire du Grand-Orly Seine est engagé de longue date dans la transition énergétique comme en témoigne la présence ancienne de la géothermie, un important linéaire de réseaux de chaleur (150km, 12 gestionnaires), et le nombre de 97 000 équivalent logement raccordés. Plus de 50% de la consommation d'énergie des réseaux de chaleur est d'origine renouvelable à Chevilly-Larue, Cachan, L'Haÿ-les-Roses, et plus de 75% à Thiais et Orly avec la présence de

puits de géothermie anciens (plus de 30 ans). Ces dernières années, le développement des réseaux de chaleur a connu une nette accélération et le territoire souhaite poursuivre cette dynamique avec de nouveaux projets d'extension / conversion de réseaux de chaleur à venir.

Il possède également un fort potentiel de production d'énergie solaire dans les zones qui couvrent les grandes emprises urbaines (aéroport, plateformes logistiques, MIN, gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges) et sur les surfaces de toitures disponibles. Des initiatives locales capitalisent sur ce potentiel pour proposer de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques.

➤ Projets en cours déjà financés :

Le projet « Des panneaux solaires pour le toit de mon école » porté par la coopérative Sud Paris Soleil s'est déjà concrétisé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école La Plaine à Cachan et la mise en œuvre d'un projet pédagogique avec l'association La Bouilloire, association régionale d'éducation au développement durable, basée à Cachan. Inscrit dans le Contrat de Transition Écologique (CTE) signé le 6 février 2020 entre l'État et l'EPT, ce projet d'un coût total de 164 900 € a bénéficié d'une subvention de la Région Île-de-France de 62 000 €. Sud Paris Soleil finance ce projet via 33 500 € de fonds propres, un emprunt de 40 000 € et la revente d'électricité à Enercoop pour 29 400 €.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Conversion du réseau de Choisy-Vitry à la géothermie	CVD, Déléataire du SICUCV	6 M€	2020-2022
Développement et extension du réseau de chaleur existant sur Arcueil et Gentilly (ARGEO) au projet Écotone à Arcueil et à la commune du Kremlin-Bicêtre pour le projet d'écoquartier de l'entrée de ville sud-ouest	A définir	2 M€	2021-2024

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Poursuite développement du réseau d'Ivry-sur-Seine (dont géothermie)/ fond chaleur	A définir	4 M€	D'ici 2027
Projet de raccordement de Grand Vaux au réseau de chaleur géothermique existant sur les communes de Grigny et Viry-Châtillon	SPLSEER (société d'exploitation des énergies renouvelables Grigny-Viry)	A définir	A partir de 2025

Outils financiers mobilisables :

L'État a confié à l'ADEME, depuis 2009, la gestion du Fonds Chaleur, dont l'objectif est d'aider au financement des installations produisant de la chaleur renouvelable, des réseaux de chaleur liés à ces installations et dans certaines conditions la production et la distribution de froid renouvelable. Le Fonds Chaleur s'adresse aux collectivités et aux entreprises afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique par le recours massif à la chaleur et au froid renouvelables sur leurs territoires et dans leurs activités. Il concerne les secteurs des bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture afin de permettre à ces technologies d'être économiquement compétitives par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.

L'enjeu consiste à s'inscrire dans la dynamique de la loi TEPCV et de ses objectifs de 32 % d'Énergies renouvelables (EnR) et de multiplication par 5 de la quantité d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) livrées par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030. En 2021, le fonds est doté de 350 M€ au niveau national. A partir de cette année, les subventions du fonds chaleur sont par ailleurs cumulables, sous certaines conditions, avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Il reviendra à l'EPT de se rapprocher de l'ADEME en ce qui concerne chacun des projets susmentionnés, afin de définir le niveau d'accompagnement adapté.

3.4/ Décarbonation de l'industrie

Projets du Territoire :

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance commune Territoire d'industrie et CTE instaurée depuis mars 2021, différents projets portés par les entreprises du territoire s'inscrivent dans une démarche de décarbonation de l'industrie

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Projet de station hydrogène décarbonné	Hynamics	15M€	A compter de 2021
Projet Hy Cube (développement d'électrolyseurs)	GEN HY	10M€ (hors foncier)	2021-2022
Projet « INNOTHYROX »	INNOVERDA	1,2M€	2021-2023

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Projet de constituer un écosystème hydrogène à l'échelle de l'aéroport d'Orly	ADP	A définir	A définir

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 4 : Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi

L'EPT a adopté fin 2019 son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec 29 actions opérationnelles visant à réduire les déchets organiques, favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage, favoriser la consommation responsable, être exemplaire en matière de prévention des déchets, mieux communiquer sur la prévention des déchets et mobiliser les acteurs économiques.

Le territoire dispose, par ailleurs, de nombreux atouts en matière d'économie circulaire⁶ : un tissu industriel encore actif, un réseau de recycleries et d'acteurs de l'ESS, des projets d'aménagement leviers d'innovation, les clusters Eaux, Milieux, Sols, et Matériaupôle. L'EPT a pour ambition de se doter d'une feuille de route porteuse d'une ambition claire en matière d'économie circulaire.

Projets du Territoire :

L'EPT porte 3 projets de déchèterie sur le territoire, en complément des 5 déchèteries fixes et des 10 déchèteries mobiles que compte actuellement le territoire. Il porte également 3 projets de ressourceries sur le territoire. Les échanges avec les partenaires de Territoire d'industrie et du Contrat de transition écologique ont également fait émerger d'autres projets à implanter sur le territoire.

➤ Projets matures à financer :

⁶ Cf. la carte des acteurs du réemploi sur le site de l'EPT : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/dechets/reduction-des-dechets/favoriser-le-reemploi-pour-moins-jeter>

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Mise en place de la plateforme de réemploi de matériaux sur Witchitz au sein de la ZAC Ivry-Confluences	SADEV94	Demande de financement à hauteur de 570 000€ auprès de l'ADEME	2021-2022

➤ Projets à l'étude

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Développement du réseau des déchèteries - construction de 3 nouvelles déchèteries	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	7,8 M€	2022-2032
Développement des réseaux de recycleries, ressourceries, réemploi - construction de 3 nouvelles ressourceries	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	4,5 M€	2022-2032
Projet de plateforme de pré-tri pour le réemploi des jouets – Rejoué	A compléter	A compléter	A compléter

Outils financiers mobilisables

Le fonds économie circulaire de l'ADEME est abondé de 500M€ supplémentaires jusqu'en 2022 afin de répondre aux objectifs du Plan de Relance.

100M€ supplémentaires contribuent notamment à soutenir l'investissement en équipement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets. 21M€ supplémentaires viennent également soutenir le développement et la réparation de ressourceries en vue du réemploi.

Sur l'ensemble du territoire national, l'ADEME opère ainsi un dispositif de financement de la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers, dont la mobilisation pourrait être recherchée par le GOSB dans le cadre de ses projets.

A l'échelle de l'Île de France en particulier, l'appel à projets « IDFDECHPRO », spécifique aux projets de déchèterie et/ou ressourceries, verra sa 4^e session se clôturer au 14 mai 2021. Une 5^e session suivra avec pour échéance le 31 décembre 2021.

Article 5 : Améliorer la prise en compte et le traitement des nuisances afin de mieux concilier les usages du territoire

Le territoire est exposé à de nombreuses nuisances liées à son histoire et aux infrastructures présentes (routes, fer, aéroport...). Outre des aspects positifs (emploi, mobilité...), ces services urbains sont générateurs de nuisances (bruit, pollution de l'air, des sols...) sur tout ou partie du territoire et ont un impact significatif sur la santé des habitants. Grand-Orly Seine Bièvre a pour objectif d'appuyer les processus de réparation en cours sur le territoire.

Les risques naturels (inondation, carrière...) et technologiques constituent aussi un faisceau de contraintes pour le fonctionnement et l'aménagement : ils restreignent la constructibilité du foncier, accroissent les coûts d'aménagement et renchérissent les prix de sortie, alors que les opérations d'aménagement sont un levier important d'amélioration de l'existant.

Outre le risque d'inondation par débordement de la Seine, le territoire est également soumis à un fort risque d'inondation par ruissellement pluvial, en raison notamment de son imperméabilisation. La saturation des réseaux d'assainissement lors des épisodes orageux entraîne aussi une contamination du bassin versant. Grand-Orly Seine Bièvre engage une stratégie de désimpermeabilisation des sols et de modernisation des réseaux en visant prioritairement les secteurs les plus exposés au phénomène d'inondation par ruissellement pluvial.

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite, en collaboration étroite avec les autres institutions compétentes, réduire la vulnérabilité du territoire aux différents risques et nuisances recensés et se positionner comme un territoire pilote sur la question de la résilience.

5.1/ Consolidation des secteurs de carrières

Projets du Territoire :

Un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) a été prescrit en 2001 par le Préfet du Val-de-Marne sur 22 communes dont 9 communes⁷ du nord du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Le travail d'évaluation de l'aléa et de porter à connaissance est actuellement en cours.

Le risque de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières se manifeste par des effondrements localisés du toit des carrières les plus dégradées provoquant des désordres en surface pouvant endommager l'espace public ou mettre en péril les habitations. C'est pourquoi l'EPT et les villes portent plusieurs projets visant à prévenir et à réparer les dommages de ces anciennes carrières sur les ouvrages et les espaces publics.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Consolidation du boulevard Chastenet de Géry à Villejuif	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	6,7 M€	2021-2023
Consolidation des abords du Fort d'Ivry à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine	Villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine	5,7 M€	2021-2022
Consolidation des autres secteurs identifiés à Ivry-sur-Seine (centre technique Lamant et cimetière)	Ville d'Ivry-sur-Seine	5 M€	2021-2022

➤ Projets à l'étude

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Consolidation des autres secteurs identifiés au nord de l'EPT	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	18 M€	2021-2027

Outils financiers mobilisables

Il n'y a aucun dispositif relatif au comblement de carrières dans le plan de Relance. L'outil de droit commun à mobiliser est le fonds Barnier, auquel l'éligibilité de ces opérations est à déterminer au cas par cas.

5.2/ Gestion du risque inondation et des eaux pluviales

Projets du Territoire :

L'exposition au risque inondation par débordement et remontée de nappe concerne 20% de la surface du territoire (pour une crue centennale). Grand-Orly Seine Bièvre cumule par ailleurs le plus grand nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue depuis 1982 à l'échelle de la métropole. Les projets décrits ci-après visent ainsi à réduire ce risque, tant en bord de Seine, que dans les secteurs victimes d'inondations par ruissellement des eaux pluviales.

➤ Projet en cours déjà financé :

Le quartier Belleplace-Blandin, situé à la confluence de l'Yerres et de la Seine, est, depuis toujours, un secteur de Villeneuve-Saint-Georges régulièrement submergé par les eaux. Le quartier est très urbanisé, générant un fort problème de sécurité pour les biens et les personnes. C'est pourquoi la commune, soutenue par l'agence de l'eau Seine-Normandie, et le Département ont engagé dès 2011 un projet de réappropriation et de requalification des berges de

⁷ Arcueil, Cachan, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine

l'Yerres avec la création d'un espace naturel sensible (ENS). À la suite des inondations de 2016 et 2018, le projet prend une nouvelle dimension et de nouveaux partenaires sont associés. Le périmètre d'intervention est élargi, intégrant les zones les plus exposées au risque. Il est ensuite découpé en deux phases : la restauration de la zone humide (phase 1) et la renaturation de la haute plaine (phase 2). La phase 1 est actuellement en cours. L'EPA ORSA a pris le relai de la ville pour mener à bien les acquisitions foncières et les travaux de désartificialisation. Le SyAGE réalisera les travaux de renaturation. 5 ans seront nécessaires pour mener à bien cette première phase (2020-2024) dont le coût total de 39 M€ a été pris en charge à 50% par l'Agence de l'eau, 19% par la Métropole du Grand Paris, 14% par le Département, 9% par la ville et l'EPT, et 4% par le SyAGE.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Viry-Chatillon	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2 M€	2022-2023

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Construction d'un bassin de rétention sur le bassin versant Fresnes-Choisy	SIAAP	30 M€	D'ici 2027
Poursuite des aménagements à réaliser (phase 2) pour la renaturation des berges à la confluence de l'Yerres et de la Seine	Foncier : EPA ORSA Aménagement : SyAGE	25 M€	2025-2030

Outils financiers mobilisables

Le plan « Qualité de l'Eau et Baignade » en Seine et en Marne lancé en 2016 vise notamment à rendre ces cours d'eau baignables à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Dans cette perspective et en accompagnement du plan de relance, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) prévoit dans son programme d'actions 2019-2024 des dispositifs de soutien aux projets d'investissement en matière d'assainissement et de gestion des eaux de pluie.

Les dossiers de demandes d'aide déposés avant le 31 juillet 2021 en faveur de projets de « grande ampleur » comprenant une dimension assainissement pourront conduire à une prise en charge des dépenses éligibles à hauteur de 60% par l'AESN.

Ce dispositif serait potentiellement mobilisable concernant le projet de construction d'un bassin de rétention sur le bassin versant Fresnes-Choisy, en soutien à l'investissement porté par le SIAAP et les collectivités territoriales intéressées, à condition qu'un accord soit trouvé au préalable en ce qui concerne la prise en charge globale du financement de l'ouvrage.

5.3/ Traitement des sols pollués et des sites Seveso

Projets du Territoire

Grand-Orly Seine Bièvre accueille des exploitations industrielles dont l'activité peut être considérée dangereuse et/ou polluante ICPE (132 sites) ou SEVESO (8 sites). Il est le territoire de la métropole comprenant le plus d'ICPE et ayant recensé le plus accidents technologiques.

Le territoire est également le troisième en matière de sols pollués issus d'anciennes activités industrielles (66 sites, source Basol) ou activités de services référencés (1718, source Basias) à l'échelle de la métropole. Les principaux sites industriels concernés sont les zones industrielles d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine et de la Vallée de la Bièvre.

L'ensemble de ces sites et installations induisent des risques aussi bien sanitaires pour les habitants du territoire qu'environnementales et économiques. De plus, des cumuls de risques peuvent se produire : les pollutions des sols peuvent impacter la qualité de l'eau des rivières, les inondations peuvent impacter les installations industrielles...

C'est pourquoi le territoire souhaite réduire ces nuisances et risques dans le cadre des nombreux projets d'aménagement à l'œuvre, sans que leur traitement ne viennent remettre en cause leur équilibre financier.

➤ Projets à matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Fermeture des dépôts pétroliers de Vitry-sur-Seine et de Villeneuve-le-Roi, remise en état des sols et aménagement de leurs emprises	A définir	20 M€	2023 à Vitry, d'ici 2027 à Villeneuve-le-Roi

Les aménageurs Sadev 94 et EPA ORSA ont par ailleurs déposé des dossiers de candidature à l'appel à projet piloté par la DRIEAT dans le cadre du « fonds friches » du plan de relance.

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Lots économiques de la ZAC Rouget de Lisle à Vitry-sur-Seine	SADEV94	A PRECISER / demande de financement auprès de l'Etat 2.4 millions d'euros (ensemble du déficit)	2022-2024
Fort de la Redoute et parking silo réversible au sein de la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif	SADEV94	A PRECISER	A PRECISER
Dépollution d'un foncier SNCF et évolution du coût du foncier (reconversion d'une friche ferroviaire constituant le lot 1B) au sein de la ZAC Ivry Confluences	SADEV94	A PRECISER Demande de 10 millions d'euros auprès de l'Etat	A PRECISER
Etudes et travaux espaces publics sur le cœur de Descartes au sein de la ZAC Gare Ardoines à Vitry-sur-Seine	EPA ORSA	A PRECISER	A PRECISER
Acquisitions foncières secteur gare + travaux espaces publics sur secteur Cavell au sein de la ZAC Seine Gare Vitry à Vitry-sur-Seine	EPA ORSA	A PRECISER	A PRECISER
Zone SENIA à Orly et Thiais	A PRECISER	EPA ORSA	A PRECISER

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Réalisation d'études approfondies sur l'état des sols et traitement des pollutions dans le cadre des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain, de développement économique, de construction et de rénovation d'équipements publics	A définir	80 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a mis en place un fonds national dédié à la reconquête des friches s'élevant à 300 M€, afin de répondre à cet enjeu majeur d'aménagement durable des territoires et d'accompagner les projets urbains de recyclage foncier. Il s'articule en trois volets :

- 40 M€ pour conforter le budget de l'ADEME dédié à l'appel à projets pour la reconversion d'anciens sites industriels pollués, Un premier AAP a été lancé en début d'année 2021 ;
- 1 M€ pour le CEREMA pour le développement d'outils de connaissance du foncier ;
- 259 M€ pour le recyclage foncier dans le cadre de projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine et des projets de requalification à vocation productive. Cette enveloppe est entièrement territorialisée et le pilotage des enveloppes régionales est assuré par les Préfets de région. Dans ce cadre, l'Île-de-France bénéficie d'une enveloppe d'un montant de 32,8M€. Un premier AAP a été lancé en début d'année et s'est clôturé début mars 2021.

5.4/ Réduction des nuisances sonores

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre est traversé par des infrastructures et équipements d'importance régionale voire nationale, fortement générateurs de bruits : présence de l'aéroport d'Orly, grandes autoroutes structurantes (A6, A86) ou lignes de transports (RER B, C, D). C'est pourquoi il porte ici des projets visant à protéger les habitants de ces nuisances.

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Pose d'un mur anti-bruit sur 700m le long de l'A6 à Savigny-sur-Orge (NPRU Grand Vaux)	A définir	4,5 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables :

A compléter par l'État.

Article 6 : Renforcer l'armature des espaces naturels et anticiper le changement climatique

L'adaptation au changement climatique rend nécessaire le recours aux solutions fondées sur la nature pour adapter les espaces urbains denses et préserver les franges urbaines des pressions anthropiques. En effet la nature en ville permet à la fois d'offrir des espaces verts de récréation et de respiration, d'être un outils de désimperméabilisation des sols, de rafraîchissement urbain et de renforcement de la biodiversité. Grand Orly Seine Bièvre souhaite accompagner dans cette logique les actions visant à renforcer l'armature des espaces naturels du territoire dans une logique de consolidation des continuités écologiques. Il entend également favoriser les projet permettant de préserver la ressource en eau et visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ou aux réaménagements équilibré des cours d'eau.

6.1/ Nature en ville

Projets du Territoire :

Tout en assumant son identité urbaine, Grand-Orly Seine Bièvre a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie pragmatique de reconquête de la nature. En favorisant Ainsi, les réservoirs de biodiversité existants méritent d'être sanctuarisés afin d'être préservés face à l'urbanisation et les continuités écologiques non-fonctionnelles sont à identifier et à restaurer en priorité. En parallèle, l'intégration de la nature est indispensable dans tous les projets d'aménagement du territoire. Dans l'optique de réduire l'exposition des populations aux îlots de chaleur urbains, Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à une végétalisation systématique des opérations d'aménagement, tout en offrant de nouveaux supports de biodiversité.

La reconquête et le développement de sites naturels est aussi l'opportunité de proposer de nouveaux usages récréatifs à destination des habitants, à l'image des bords de Seine, où l'aménagement de sites de baignade permettrait une pratique retrouvée des activités nautiques et de loisirs à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Ouverture de sites de baignade sur la Seine	A définir	11 M€	2024-2027
Aménagement d'un parc métropolitain dans le secteur des Vœux à Orly	A définir	25 M€	2023-2026

Aménagement d'un espace vert de dimension régionale (inscrit au SDRIF) dans le cadre de l'aménagement du quartier Grignon à Orly et Thiais	A définir	20 M€	2024-2027
--	-----------	-------	-----------

Outils financiers mobilisables :

A compléter par l'État.

6.2/ Préservation de la ressource en eau

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre a engagé un schéma directeur d'assainissement qui se déroulera en 5 phases, de mai 2021 à décembre 2024. Il devra permettre d'apporter des réponses opérationnelles aux trois objectifs fixés par l'EPT de diminution des rejets polluants au milieu naturel, de lutte contre les inondations, et de réduction des eaux claires parasites (eaux de pluie et eaux souterraines présentes dans les réseaux d'eaux usées). Dans ce sens, Grand-Orly Seine Bièvre s'engage pour la résorption des mauvais branchements des particuliers, afin d'éviter le déversement des eaux usées dans les déversoirs d'orages par temps de pluie ou dans le milieu naturel via les réseaux d'eaux pluviales.

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite également, en collaboration avec les communes, sensibiliser les habitants à l'impact de leurs pratiques quotidiennes sur la contamination des eaux, des milieux et des sols, et les guider vers des pratiques plus vertueuses.

En lien avec l'ensemble des partenaires concernés, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre œuvre ainsi à la mise aux normes des réseaux d'assainissement pour améliorer la qualité des eaux de la Seine et y permettre la baignade à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Cette mise aux normes concerne par ailleurs les grands secteurs en mutation à l'image du SENIA, pour lesquels les réseaux existants ne sont plus dimensionnés et adaptés à l'accueil de nouvelles programmations urbaines.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Projet d'aménagement du SENIA : mise aux normes du réseau d'assainissement	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	30 M€	2022-2023

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Consolidation et modernisation des réseaux d'assainissement pour prévenir les risques et garantir une eau de baignade en Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	222 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables :

Le plan « Qualité de l'Eau et Baignade » en Seine et en Marne lancé en 2016 vise notamment à rendre ces cours d'eau baignables à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Dans cette perspective et en accompagnement du plan de relance, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) prévoit dans son programme d'actions 2019-2024 des dispositifs incitant les particuliers à mettre aux normes leurs branchements lorsque ceux-ci s'avèrent défectueux.

La mise en conformité de plusieurs de ces branchements par une opération sous maîtrise d'ouvrage publique est également possible, avec l'accord des propriétaires intéressés.

A compléter pour le SENIA.

Article 7 : Promouvoir une alimentation saine et durable

L'industrialisation et l'urbanisation de la petite couronne ont fragilisé l'activité agricole préexistante riche (horticulture, maraîchage, etc.). Cette identité agricole doit aujourd'hui se réinventer. Grand-Orly Seine Bièvre souhaite préserver ses dernières terres agricoles (Rungis, Villeneuve-Saint-Georges...) et ses diverses autres formes d'agriculture urbaine (tissu dense de jardins familiaux, jardins partagés) en mobilisant tous les outils disponibles et en encourageant de nouvelles formes d'agriculture productive.

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite également profiter de sa localisation, de ses équipements existants (MIN de Rungis) et à venir (Cité de la Gastronomie) pour se positionner en pilote de la réflexion sur les circuits courts et la résilience alimentaire de la Métropole.

7.1/ Agriculture urbaine et circuits courts

Projets du Territoire :

Confortés par le contexte sanitaire économique et social, les projets d'agriculture urbaine connaissent un essor important en particulier dans le cadre des opérations d'aménagement qui reconfigurent peu à peu le territoire. L'agriculture urbaine remplit de multiples fonctions et vocations (sécurité alimentaire et climatique, santé publique et stabilité sociale) et les activités qu'elle englobe sont variées : désartificialisation des sols, végétalisation et renforcement de la biodiversité, production alimentaire et lien avec l'agriculture périurbaine et rurale, renforcement des liens humains, de la citoyenneté et de la démocratie, dynamisation de l'économie et création d'emplois, gestion des flux d'eau et de déchets, expérimentation de nouvelles méthodes de gestion de l'eau, etc.

Ainsi l'appui aux initiatives et projets d'agriculture urbaine constitue ainsi un levier de développement économique et de transition écologique qu'il convient d'accompagner et de soutenir.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Maison de l'écologie urbaine et pratique à Orly (centre de formation, habitat soucieux de l'environnement, insertion sociale par le travail, expérimentation de nouvelles filières économiques)	SCIC Les Grains de Sel	1,1 M€	2021-2022

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État.

7.2/ Cité de la gastronomie

Projets du Territoire :

En 2010, l'UNESCO décidait de classer le « repas gastronomique des Français » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le projet de cité de la gastronomie Paris-Rungis, porté par le syndicat mixte homonyme, s'inscrit dans la continuité de cette reconnaissance et vise l'aménagement d'un équipement au sein d'un quartier animé de 7 hectares valorisant une alimentation durable et une gastronomie responsable autour de la pratique sociale et festive du repas.

Située aux portes du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis et de la future gare de la ligne 14 « MIN Porte de Thiais », la Cité de la gastronomie est imaginée et conçue comme un ensemble culturel où l'expérience pratique et sensorielle, pédagogique ou artistique, accompagne chaque temps, chaque espace.

Afin de favoriser la réalisation de la Cité et de son quartier dans les meilleurs délais, le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite qu'un échange soit engagé par l'État avec le syndicat mixte pour boucler son plan de financement.

➤ Projets matures à financer

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Cité de la gastronomie Paris-Rungis	Groupement lauréat en coordination avec le syndicat mixte de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis	15 M€ à financer	A préciser

7.3/ MIN de Rungis

Projets du Territoire :

En janvier 2020, l'État, la SEMMARIS, les villes de Thiais et d'Orly, et l'EPAORSA signaient un protocole d'accord visant à partager leurs projets respectifs quant à l'aménagement du secteur du SENIA, situé en zone B du Marché d'Intérêt National de Rungis.

La SEMMARIS, gestionnaire du MIN de Rungis, envisage en effet une extension du marché sur une surface de l'ordre de 25 hectares située à l'intérieur du SENIA. Cette extension serait aujourd'hui requise par la croissance constante de l'activité du MIN et du manque de place qui en découle à l'intérieur de son périmètre actuel, le code de commerce imposant par ailleurs que celui-ci soit clos.

Une telle extension conforterait la place particulière qu'occupe le MIN à l'échelle de l'agglomération parisienne, et continuerait de placer au premier rang des enjeux et atouts forts du territoire notamment en matière de sécurité de l'approvisionnement alimentaire et de qualité des denrées.

En lien avec les communes concernées, l'Etat et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engagent ainsi à accompagner la SEMMARIS dans la réflexion menée et dans la sécurisation technique et juridique du projet d'extension.

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État.

Article 8 : Soutenir le maintien et l'implantation d'activités productives

Le territoire est marqué par la diversité de ses activités notamment avec sa composante productive forte (construction, transports, logistique urbaine, maintenance aéronautique, industrie automobile, chimique, pharmaceutique, activités artistiques et créatives, ...). Dans une vision inclusive de la ville, favorisant une mixité des fonctions urbaines et économiques afin de ne pas repousser toujours plus loin ces activités déterminantes dans la création indispensable des richesses métropolitaines et d'emplois diversifiés, les acteurs du territoire pensent qu'une métropole ne peut se construire sans activités industrielles et productives.

Ce domaine est d'ailleurs en pleine évolution et il existe désormais une imbrication et une hybridation de plus en plus forte entre les activités tertiaires, industrielles et logistique, favorables à la création de nouveaux produits et de nouveaux services à haute valeur ajoutée.

C'est pourquoi, Grand-Orly Seine porte une politique volontariste et ambitieuse pour la ville productive en partenariat avec tous les acteurs publics et privés concernés qui s'est traduit par la signature du « Manifeste pour un territoire industriel et productif » en juillet 2018 et sa reconnaissance comme « Territoire d'industrie » en novembre 2018. Le plan d'actions du protocole signé avec l'État en mars 2019 comporte une soixantaine de projets pour une vingtaine de porteurs de projets, organisés selon 4 axes : recruter, innover, attirer et simplifier les procédures administratives et financières.

La mise en place récente d'une gouvernance dédiée au pilotage de Territoire d'industrie, couplé à celui du Contrat de transition écologique, vise à la fois à soutenir le financement des projets matures à court terme mais aussi à accompagner les projets à l'étude pour favoriser leur émergence et leur réalisation à moyen/long terme en mobilisant l'ensemble des acteurs associés aux deux démarches (Etat, Région Ile-de-France, BPI France, Ademe, Banque des Territoires et Cerema).

8.1/ Soutien aux projets industriels

Projets du Territoire :

L'accueil de projets industriels est l'une des mesures phares du protocole « Territoire d'industrie ». De premiers projets vont pouvoir voir le jour dans le cadre du plan de relance.

➤ **Projet en cours déjà financé :**

Inscrit parmi les actions innovantes du protocole « Territoire d'industrie » de Grand-Orly Seine Bièvre, le projet "Single Roof - Maintenance Moteurs MM 4.0" consiste à permettre à l'activité moteur du site Air France Industries d'Orly de réorganiser l'ensemble de ses flux et préparer l'arrivée des nouveaux moteurs des flottes en renouvellement (A320, A350 et B787). Ce projet innovant vise à maintenir la compétitivité de l'activité du groupe Air France à l'échelle mondiale sur le secteur particulier de la maintenance qui, d'une part, génère des emplois (3 000 emplois générés par l'activité de maintenance aéronautique d'Air France sur le site d'Orly) et, d'autre part, est un puissant vecteur de transition écologique (durabilité des appareils et arrivée sur le marché de nouvelles générations de moteurs, plus performants, moins énergivores et moins bruyants).

Le coût global du projet est estimé à 30,2 M€ dont 22 M€ d'investissement dans l'infrastructure industrielle, les matériels et équipements du site, ainsi que 8,2M€ de coûts RH (formation et ateliers participatifs). Dans le cadre du plan de Relance et de l'AAP « Soutien à l'Investissement Industriel dans les Territoires », l'État apporte à l'entreprise un soutien de 800.000 €, représentant près d'1/3 du montant de cette enveloppe à l'échelle du département (3M€). La Région Île-de-France, pour sa part, a accordé à l'entreprise 1M€ pour ce projet au titre « d'aides à la RDI ».

L'État et le Territoire conviennent de maintenir leur mobilisation en accompagnement de l'entreprise tout au long de la mise en œuvre du projet. En particulier, un appui sera recherché sur le volet formation, qui représente un pan majeur du projet et constitue un investissement pertinent dans les compétences à l'échelle du territoire.

➤ Projets matures à financer

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Création d'une unité de production de kits réactifs pour imprimantes à ADN de synthèse (projet Eonys)	DNA SCRIPT	14,3 M€	2021-2022
Drones de télémanipulation « Aerial Machines »	Aerial Coboticus	340 000€	2021-2022
Valorisation des écosystèmes d'innovation du territoire et prospection sur Domaines d'Activités Stratégiques du Territoire pour compléter les chaînes de valeur des écosystèmes et détecter des projets productifs et industriels	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	45 000 € (ingénierie)	2021-2023

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Reconversion économique du site EDF à Vitry-sur-Seine	EDF en partenariat avec l'EPT, la ville de Vitry-sur-Seine et l'EPA ORSA	A définir	2021-2027
Valorisation de l'activité industrielle de la Zi de Carelle à Villeneuve-le-Roi, à partir d'une revalorisation de la voie d'eau positionnement autour « l'innovation navales / maintenance fluviale »	EPA ORSA en partenariat avec la ville de Villeneuve-le-Roi et l'EPT	A définir	A définir

Outils financiers mobilisables :

A compléter par l'État

8.2/ Requalification des zones d'activités économiques

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre compte plusieurs grandes zones d'activités économiques soumises à la pression urbaine et au besoin de construction de logements. L'enjeu est de conserver cet immobilier d'entreprise, qui est aujourd'hui une force, et de moderniser et d'adapter cette offre aux besoins des entreprises du territoire, afin de les maintenir sur le territoire, d'asseoir leur développement et de permettre l'accueil de nouvelles activités, en cohérence avec les besoins du territoire et les qualifications des habitants. Les projets en cours ou à venir, ci-après, participent de cette dynamique.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Troisième phase du programme de requalification de la ZAE de Morangis. Parachever les actions mises en œuvre pour parer à l'obsolescence de la zone et accompagner son regain d'attractivité	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	6,472 M€ à financer	2021-2024
Restructuration ZAE Des Cosmonautes à Choisy-le-Roi	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	8,89 M€	2024-2027

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Redynamisation de la ZAE d'Epi d'Or - ZAC Campus Grand Parc à Villejuif	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	50 000 €, cofinancement Banque des Territoires et EPFIF	2021

Outils financiers mobilisables :

A compléter par l'État

8.3/ Soutien à la réalisation des projets d'aménagement à dominante économique

Projets du Territoire :

Une cinquantaine de projets d'aménagement actuellement à l'œuvre sur le territoire comprennent de l'activité économique avec une grande diversité dans le type de projets et leur pilotage. Ces opérations font de Grand-Orly Seine Bièvre l'un des territoires de la métropole au plus fort potentiel de développement. Afin de conforter cette vocation, Grand-Orly Seine Bièvre soutient la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces projets, à court et moyen termes.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Reconfiguration du technocentre SNCF des grandes halles des Ardoines dans le cadre du projet à vocation économique et culturelle	A définir	10 M€	2023

➤ Projets à étudier :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Construction de la voie de désenclavement de Villeneuve Triage dans le cadre du futur projet de développement du site - CIN Villeneuve Triage	A définir	60 M€	D'ici 2027
Opportunité de création d'un musée des transports urbains (études) - CIN Villeneuve Triage	A définir	0,5 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 9 : Soutenir l'implantation de centres d'enseignement, recherche, innovation

Situé entre les pôles universitaires parisiens et de recherche sur Saclay, le territoire n'est pas encore identifié comme moteur dans la recherche et la formation. Cependant, il n'en est pas moins riche en offre de formation et en implantation d'établissements d'enseignement et de recherche d'envergure métropolitaine ((écoles d'ingénieurs et campus universitaires à Arcueil, Cachan, Ivry, Juvisy, Kremlin Bicêtre et Vitry). Les emprises urbaines de ces établissements, parfois fermées sur elle-même, font l'objet de projets d'intégration urbaine d'envergure. Grand-Orly Seine Bièvre s'inscrit dans une dynamique de campus urbain, c'est-à-dire de mise en réseau et d'intégration dans la ville des établissements et des écosystèmes de la recherche et développement.

Projets du Territoire :

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Fablab cybertronique et mécatronique	Blackfoot, Epita, Epitech, Défi mécatronic	420 000 €	En cours
Restructuration de la faculté de Médecine du Kremlin-Bicêtre en vue de l'accueil d'activités d'enseignement – Relocalisation du projet PUIS	Université Paris-Saclay	Coût du projet : 48,55M€ A financer : 26,3 M€	2019-2024
Campus de Cachan - EPF (école d'ingénieur) : développement d'une plateforme d'échanges et de coopération comportant 3 halles de recherche appliquée et de technologie : GREEN : Prototype semi-industriel pour l'étude et la qualification des systèmes de traitement des eaux ERMESS : Matériaux intelligents et instrumentés / maintenance industrielle prédictive BIOMECHANIQUE	EPF	2 M€	2021-2022
Campus de Cachan : incubateur / accélérateur de start-up (1000 m ²) industrie 4.0 et ville de demain	Projet porté par les écoles EPF et Aivancity, en partenariat avec l'IUT, Ecam-EPMI, ESTP, ESITC et IMT Starter	2,7 M€	2022-2023
Construction de plus de 900 logements étudiants et rénovation d'un site de restauration	CROUS et/ou partenaires	94 M€	2021-2024

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Laboratoire Blackfoot robotics (drones)	Blackfoot	800 000 €	En cours
Implantation de l'Institut Français de BioFabrication au sein de la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif	Institut Français de BioFabrication	16 M€	Sur 5 ans
Extensions de l'Eco-Campus du Grand Paris au sein du domaine départemental Chérioux : extension sur le lot K pour accueillir l'AFANEM et projet Bois 2050 (construction d'un bâtiment dédié à la filière bois)	Eco Campus du Grand Paris	21 M€	2022-2023
Projet de construction de 10 000 m ² porté par l'Université Paris-Est Créteil au sein du domaine départemental Chérioux (institut du handicap, institut du numérique, IUT GEA...)	UPEC	13 M€	2024
Extension de l'école des arts numériques Georges Méliès à Orly	Ville d'Orly	8 M€	D'ici 2027
Reconstruction/agrandissement de l'école d'ingénieur ESIA à Ivry-sur-Seine	ESIA	30 M€	D'ici 2027
Campus de Cachan / IUT (Université Paris-Saclay) : extension de la plateforme actuelle d'enseignement de la production pour créer une plateforme "usine du futur : production de systèmes mécaniques" numérique et physique. L'objectif est de permettre d'anticiper les besoins en formation aux métiers de demain et de démontrer l'intérêt des nouvelles technologies (vitrine technologique).	IUT (Université Paris-Saclay)	4,5 M€	D'ici 2027

➤ Projets à étudier :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Implantation d'un lycée à vocation internationale sur le territoire	Région Île-de-France	A définir	A définir

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 10 : Renforcer l'adéquation entre les emplois et les habitants.

Le Grand-Orly Seine Bièvre présente de fortes opportunités de développement urbain et économique, mais il fait également face à d'importants défis en termes de taux de chômage et de niveaux de formation de sa population. Une des priorités du développement du territoire est de faire en sorte que les retombées en termes d'accès à l'emploi des habitants soient maximisées. Le développement économique du territoire doit en effet s'accompagner d'une amélioration des conditions de vie de ses habitants : c'est à la fois une condition nécessaire pour la population elle-même mais également pour les entreprises qui rencontrent des difficultés à trouver les compétences dont elles ont besoin.

Projets du Territoire :

➤ Projets matures à financer :

Le Grand-Orly Seine Bièvre met en œuvre une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale (GPEC-T) avec l'objectif d'adapter les compétences des habitants aux emplois de demain. Cette démarche, menée dans le cadre du Bassin d'emploi, permet de coordonner l'ensemble des acteurs emploi-formation (Etat, Région, départements, Pôle Emploi, Missions locales, Cité des Métiers, Défi Métiers, Orly International, Comité de Bassin d'emploi sud val-de-marnais, Groupement d'employeurs du Marché international du Rungis, Education nationale...) et est soutenue dans le cadre du PRIC 2019 (Pacte régional d'investissement dans les compétences) et d'un EDEC 2019 (engagement pour le développement de l'emploi et des compétences / Territoires d'industrie).

Animée et financée par l'EPT, la « Vitrine des Emplois du Grand-Orly Seine Bièvre »⁸ a été lancée en février 2020. Cette plateforme au service des habitants, des entreprises et des partenaires du territoire permet de faciliter l'accès à l'emploi local et de valoriser les métiers du territoire. La Vitrine permet de rapprocher offre et demande d'emploi local, en valorisant auprès des partenaires locaux emploi-insertion les offres d'emploi du territoire.

➤ Projets à l'étude :

En cours de contractualisation avec l'Etat, Grand-Orly Seine Bièvre compte parmi les 8 projets franciliens retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives ». Celui-ci vise à favoriser la reconversion de salariés dont les emplois sont menacés dans les suites de la crise vers des métiers porteurs et résilients sur le territoire. L'EPT accompagnera, en partenariat avec Orly International et le réseau des entreprises partenaires, la mise en œuvre territoriale du dispositif.

Par ailleurs, Grand-Orly Seine Bièvre concentre de nombreux projets de formation sur le territoire : Domaine Chérioux (UPEC avec le Campus des métiers et des qualifications dans la santé, Eco-Campus du bâtiment, GIE Propreté...), Campus Sénia, la « Rungis Académie », les formations industrielles (avec notamment le Campus Biotech Sanofi, le Centre de formations industrielles de la CCI, situé à Orly, le Campus de Cachan...). Un « réseau des campus » pourrait être mis en place, avec la vocation d'animer cet écosystème, en couvrant ainsi divers niveaux de qualification et en développant des offres de formation variées correspondant aux besoins des entreprises du territoire.

⁸ <https://emploi.grandorlyseinebievre.fr>

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Transitions collectives	EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Orly International	340 000 €	2021
Pérennisation de la démarche de GPEC-territoriale	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	150 000 €	2022
Animation d'un « réseau des campus » du Grand-Orly Seine Bièvre	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	20 000 €	2022

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 11 : Accueillir/moderniser les infrastructures ferroviaires et logistiques

La compétitivité économique du Grand-Orly Seine Bièvre passe également par la réalisation de grandes infrastructures ferroviaires et logistiques, facilitant les déplacements des voyageurs et des marchandises tout en diminuant leur impact sur l'environnement et le climat. Ces projets, tels que la gare TGV du Grand Orly, les projets de logistiques ferroviaires à l'étude sur le MIN et le triage de Villeneuve-Saint-Georges, viendront structurer / conditionner le développement du territoire en permettant de réduire le trafic automobile et poids-lourd.

11.1/ Soutien à la réalisation d'une gare TGV du Grand Orly

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre porte la réalisation d'une gare TGV au sein du pôle d'Orly afin de conforter le positionnement national et international du pôle. Cette gare permettrait d'améliorer l'accès des habitants et des entreprises à la grande vitesse et de proposer une intermodalité air/fer complet en accord avec l'objectif de suppression des navettes aériennes domestiques de moins de 2h30 tel qu'inscrit dans la loi climat et résilience en cours de lecture au parlement.

Ce projet nécessite au préalable la finalisation des travaux à réaliser sur le barreau Massy-Valenton, visant à supprimer les goulets d'étranglement à l'est (travaux en cours de finalisation) et à l'ouest (travaux à engager) du faisceau ferré. Ces travaux permettront d'améliorer la régularité et la capacité du réseau TGV intersecteur et du RER C.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Barreau Massy-Valenton section est (finalisation des protections acoustiques)	SNCF Réseau	3,5 M€	2022
Barreau Massy-Valenton section ouest	SNCF Réseau	120 M€	2026

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Projet de gare TGV sur le pôle d'Orly	SNCF Réseau	200 M€	2030

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

11.2/ Soutien à la réalisation d'infrastructures logistiques multimodales

Projets du Territoire :

La fonction logistique est historiquement très présente sur le territoire, notamment vis-à-vis d'autres territoires franciliens. La logistique est une fonction support historiquement peu qualitative et nécessitant de grands espaces. Cependant elle connaît des mutations importantes ces dernières années, et notamment un basculement vers la « supply chain », c'est-à-dire une filière complète qui nécessite la mise en place d'innovations, et qui est davantage pourvoyeuse d'emplois. L'intégration de la logistique dans le tissu urbain est un défi d'importance avec le développement grandissant du e-commerce (que la crise du Covid-19 a accéléré) et nécessite la création d'immobiliers logistiques et de nouvelles infrastructures (via le fer, le fleuve, le vélo) adaptés à ces nouveaux enjeux et favorisant la structuration de chaînes d'approvisionnement cohérentes et les moins impactantes possibles.

Dans cette perspective, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre va engager l'élaboration d'un schéma logistique territorial, tel qu'inscrit dans le Contrat de transition écologique et le Projet partenarial d'aménagement du Grand Orly. Des projets voient également le jour sur le territoire à l'image des projets immobiliers portés par Sogaris à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Rungis, et du projet d'infrastructure ferroviaire à l'étude sur le MIN de Rungis.

➤ Projets matures à financer :

La SEMMARIS souhaite relancer l'approvisionnement du MIN par le fer en réactivant rapidement la liaison historique Perpignan – Rungis et en réalisant une plateforme ferroviaire à destination de l'ensemble du territoire. Ce projet, soutenu par l'ensemble des acteurs locaux et le Grand-Orly Seine Bièvre, permettra de réduire la circulation poids-lourds sur les grands axes routiers alentours (chaque train évitant 60 à 80 camions sur les routes) et l'empreinte carbone des marchandises transportées.

Ce projet permettra également la massification des flux logistiques sur des axes à forte demande, permettant de proposer des tarifs compétitifs, de s'assurer de temps de parcours performants (140km/h), permettant de garantir la fraîcheur des produits, d'optimiser les délais de commandes et d'optimisation la gestion des arrivages sur le MIN et de diversifier/sécuriser les modes d'approvisionnement des grossistes, en réduisant la dépendance au secteur routier.

Un AMI a été lancé par l'État pour relancer au plus vite la liaison Perpignan-Rungis. La SEMMARIS travaille en parallèle à la définition du projet de plateforme ferroviaire.

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Plateforme ferroviaire sur le MIN de Rungis	SEMMARIS	30 à 40 M€	2021-2024

➤ Projets à étudier :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Développement et mise en synergie de grandes installations logistiques multimodales sur le territoire (triage de Villeneuve-Saint-Georges, ZAE de la Carelle à Villeneuve-le-Roi...) afin de réorienter une partie des flux vers le fer et le fleuve et développement de la logistique urbaine dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain	A définir	100 M€	A définir

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 12 : Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale et des quartiers de la politique de la ville

Grand-Orly Seine Bièvre compte 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 34 quartiers de « veille active » totalisant plus de 200 000 habitants. L'EPT pilote dans ce cadre 8 contrats de ville, avec la mobilisation de 18 villes sur 24, et a été signataire en 2020 du protocole d'engagements réciproques et renforcés structuré selon 5 axes prioritaires :

- Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse ;
- Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers ;
- Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants ;
- Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés ;
- Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.

L'EPT, les villes et l'ensemble des partenaires concernés se mobilisent dans ce cadre pour apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. Pour l'EPT, cela se traduit notamment par :

- Un fonds de soutien aux initiatives locale qui mobilise 150 000 € au BP 2021 auprès des associations des quartiers de la politique de la ville ;
- Le label actions innovantes qui mobilise 160 000 € au BP 2021 ;
- Le soutien aux associations de la politique de la ville au titre des engagements des 8 contrats de ville : 140 000 € au titre du BP 2021 ;
- Près de 750 projets soutenus en 2020 dans le cadre des programmations de la politique de la ville dans un contexte de crise sanitaire ;
- Les dispositifs de coordination et d'approche directe au sein des quartiers en matière d'emploi et d'accompagnement des entreprises ;
- Les permanences assurées dans les maisons de justice et du droit.

Dans ces quartiers, la crise sanitaire entraîne une aggravation des inégalités sociale : fragilisation de la continuité scolaire, de l'emploi (en particulier des emplois précaires), du tissu économique qui repose essentiellement sur de jeunes TPE, rupture des droits sociaux.

Le plan de relance doit permettre de répondre à ces enjeux sociaux et de revoir les ambitions et les moyens des contrats de ville et du protocole d'engagements réciproques et renforcés. C'est pourquoi, le Comité Interministériel des villes du 29 janvier 2021 a défini les modalités de mobilisation des mesures issues du plan de relance et annoncé des mesures nouvelles au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, particulièrement impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. La circulaire du Premier ministre du 18 février 2021 adressée aux préfets en précise les modalités de mise en œuvre. Cette circulaire reprend notamment, parmi ces mesures, celles qui devront prioritairement être déployées dès 2021 en détaillant les enjeux qui y sont attachés. Elle rappelle par ailleurs les priorités de France Relance, de nature à répondre tout particulièrement aux enjeux des quartiers prioritaires.

La priorité de 2021 est ainsi la mise en œuvre de ce plan pour limiter l'impact de la crise et en sortir collectivement renforcés. Afin que les citoyens les plus fragiles bénéficient de ce plan, 1,1 milliard d'euros des crédits de France Relance reviennent aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Les 3 priorités identifiées sont les suivantes :

- L'emploi et l'insertion professionnelle, via notamment le plan 1 jeune 1 solution ;

- Le cadre de vie et l'attractivité des territoires, avec la rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que l'agriculture urbaine ;
- La cohésion sociale, avec notamment le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, la culture ou l'inclusion numérique.

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) piloté par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, une nouvelle vague d'appel à projets a été lancée pour accompagner les résidents des quartiers de la politique de la ville grâce à un effort financier de 50 M€. Les projets devront apporter une réponse concrète à la pluralité des fragilités auxquelles ces publics sont confrontés en organisant un accompagnement jusqu'au retour à l'emploi. Dans cette perspective, un nouvel appel à projets « Repérer et remobiliser les publics invisibles, en particulier les plus jeunes d'entre eux » a été lancé en mars 2021 et mobilisera 40 M€.

Article 13 : Accompagner le renouvellement du tissu urbain

Le renouvellement urbain vise à reconstruire la ville sur elle-même et à recycler ses ressources bâties et foncières. Il est à l'œuvre sur l'ensemble du territoire, la totalité des projets d'aménagement étant réalisés dans des secteurs déjà urbanisés.

Ces projets se heurtent le plus souvent aux surcoûts inhérents à ce recyclage (pollution des sols, désamiantage des bâtiments...) et aux risques et nuisances à prendre en considération. Ils nécessitent également le plus souvent de forts investissements pour restructurer le réseau viaire, s'affranchir des coupures urbaines, renforcer l'offre en équipements et améliorer le cadre de vie.

Dans les quartiers de la politique de la ville, les projets de renouvellement urbain inscrits dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) permettent également de traiter les problèmes sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux et environnementaux rencontrés, ainsi qu'à susciter de nouvelles évolutions de développement.

13.1/ Réaliser les investissements nécessaires à la qualité des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain

Projets du Territoire :

Grand-Orly Seine Bièvre totalise une soixante d'opération d'aménagement sur son territoire, pour lesquels des besoins d'investissement sont répertoriés dans le présent accord, selon leur thématique (réseau de chaleur, franchissement, nature en ville...). Reste cependant la problématique des équipements publics, dont le financement est souvent problématique et peut entraver la réalisation des projets. D'ici 2027, le besoin d'investissement en la matière est estimé à 200 M€ à l'échelle du territoire.

Il compte également 11 projets NPNRU et 16 villes sur 24 directement concernées. Chaque projet de renouvellement urbain est une opération d'ensemble comprenant une amélioration du cadre de vie et de l'habitat, la réalisation d'équipement publics, des actions de désenclavement et d'amélioration de la desserte, des actions de développement économiques, le développement d'un projet social...

Ces projets représentent un investissement considérable que le Grand-Orly Seine Bièvre et les villes ne peuvent porter seuls. A l'échelle du territoire, le coût total des 11 projets devant faire l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU est de l'ordre de 1,8 milliard d'euros HT dont :

- Habitat : 908 M€ ;
- Espaces publics, assainissement : 438 M€ ;
- Équipements : 339 M€ ;
- Ingénierie : 32 M€ ;
- Activités économiques : 20 M€.

C'est pourquoi, en complément de crédits de l'ANRU, le Grand-Orly Seine Bièvre soutient le financement des différentes composantes des projets.

Cette densification interpelle également la démographie médicale et la répartition de l'offre de soin du territoire.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Construction, rénovation ou aménagement des équipements publics nécessaire à l'accompagnement de la densification et des projets de renouvellement urbain	A définir selon les opérations	200 M€	2021-2027
NPRU Quartier Sud - Navigateurs à Choisy-le-Roi : urbanisme adapté au changement climatique	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	20 M€	2022-2027
NPNRU Cœur de Ville de Vitry-sur-Seine : aménagement d'espaces publics	Aménageur / Ville de Vitry-sur-Seine	11,38 M€	2023-2029

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
NPNRU Cœur de Ville de Vitry-sur-Seine : aménagement d'espaces publics	Aménageur / Ville de Vitry-sur-Seine	11,38 M€	2023-2029

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

La DSIL peut être mobilisée pour les projets de développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement et la construction de logements et d'équipement publics liés à l'accueil des migrants, dans la limite du montant de l'enveloppe départementale pour 2021 (5,9 M€).

13.2/ Renforcer le maillage de l'offre de soins

Projets du Territoire :

L'accès à la santé est aujourd'hui une problématique partagée par une majorité des territoires français. Bien que le territoire accueille des équipements de santé de renommée d'envergure métropolitaine, nationale voire internationale, ceux-ci sont spécialisés et n'ont pas vocation à répondre à l'ensemble des besoins de santé de la population du territoire. Aussi, des difficultés de maillage en équipements de santé de proximité (cabinets libéraux, centres de santé ou maisons médicales) apparaissent malgré l'engagement de certaines communes du territoire (centres municipaux de santé). La mutation du territoire est l'occasion de soutenir l'installation de nouveaux centres de santé pour répondre aux besoins des habitants et tendre vers une meilleure répartition de l'offre de soin.

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Financement de projets de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), de centres municipaux de santé (CMS) et de centres médico-psychologiques (CMP)	A définir	10 M€	2021-2027

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

Article 14 : Répondre aux évolutions des pratiques entre les équipements et services publics et les usagers

Texte à rédiger par l'EPT

Projets du Territoire :

Démultiplication du rayonnement des équipements (mise en réseau, actions hors les murs) : projets ?

Numérisation des politiques publiques ?

Conseillers numériques – A développer si l'EPT s'inscrit dans ce dispositif

Outils financiers mobilisables

A compléter par l'État

La DSIL peut être mobilisée pour les projets de développement numérique, dans la limite du montant de l'enveloppe départementale pour 2021 (5,9 M€).

Article 15 : Améliorer la mobilité quotidienne des habitants et usagers

La desserte de Grand-Orly Seine Bièvre est dominée par des autoroutes et des voies majeures en radiales depuis Paris. Elles participent de l'accessibilité du territoire mais constituent également des coupures urbaines qui contrarient les liaisons est-ouest du territoire. Il en est de même des infrastructures ferroviaires et de la Seine. Les grandes emprises liées aux équipements et activités viennent également contrarier les déplacements. Il existe par ailleurs peu de liaisons est-ouest sur le territoire et le réseau viaire se révèle incomplet, notamment autour de la plateforme aéroportuaire.

Ceci alors que 2,7 millions de déplacements sont effectués chaque jour au sein du territoire, soit environ 10% des flux quotidiens réalisés sur le territoire métropolitain. C'est pourquoi les acteurs publics locaux se mobilisent de longue date pour renforcer le maillage du territoire par les transports en commun (métros, tramway, bus en site propre, téléphérique) et cherche aujourd'hui à réduire les coupures urbaines et à promouvoir l'usage des modes actifs pour les courtes distances, en lieu et place de la voiture.

15.1/ Réduction des coupures urbaines et développement des modes actifs

Projets du Territoire :

La pratique du vélo sur le territoire reste encore marginale en raison notamment des distances à parcourir dans les trajets domicile-travail et des importantes coupures urbaines. Grand-Orly Seine Bièvre a pour objectif de développer la pratique du vélo. Pour cela, le territoire a besoin de s'appuyer sur un système de mobilité complet autour du vélo et des logiques d'usage : aménagements cyclables continus, ouvrages de franchissements, stationnement vélo dans l'habitat et bâtiments publics dont les gares, signalétique adaptée, services aux usagers. Au regard de la topographie de Grand-Orly Seine Bièvre, le développement du vélo à assistance électrique constitue une réelle opportunité pour le territoire.

Les projets identifiés ci-après visent principalement à s'affranchir des coupures urbaines générées par les grandes infrastructures routières et ferroviaires et par la Seine. Est également visée la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo territorial actuellement en cours de formalisation par l'EPT et les villes.

- **Projet en cours déjà financé :**

Dans la continuités des travaux réalisés sur le pôle gare de Juvisy-sur-Orge, le Département de l'Essonne réalisera un encorbellement du pont de Draveil situé au-dessus de la Seine, à destination des cyclistes. Ce projet d'un coût de 10 M€ devrait être réalisé en 2022.

➤ Projets matures à financer :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Passerelle au-dessus du boulevard périphérique entre Le Kremlin-Bicêtre et Paris 13 ^{ème}	A définir	6 M€	2021-2025
Franchissement de Seine entre Vitry-sur-Seine et Alfortville	Département du Val-de-Marne	50 M€	D'ici 2027

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Plan vélo territorial	Collectivités gestionnaires de voirie	40 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus du RER C entre la gare des Saules et le futur parc des Vœux à Orly	A définir	12 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de la Seine entre le futur parc des Vœux à Orly et la gare RER D Villeneuve Triage	A définir	10 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus du RER C vers la ZAE des Cosmonautes à Choisy-le-Roi	A définir	3 M€	2024-2027
Passerelle au-dessus du RER C entre le centre-ville d'Ivry et Ivry-Port	A définir	10 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de l'A6 dans le cadre du projet NPRU Grande Borne – Plateau à Viry-Chatillon	A définir	4,7 M€	D'ici 2027

➤ Projets à étudier :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Mise aux normes des ouvrages d'art gérés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	20 M€	D'ici 2027
Encorbellement vélo pont du tramway T7 au-dessus de l'A106 / RD7 (études)	A définir	1 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de l'A6 entre Cachan et Villejuif - ZAC Campus Grand Parc	A définir	10 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables :

Depuis maintenant plus de deux ans, le Plan « Vélo et mobilités actives », mis en œuvre par l'État et dorénavant pérennisé dans le cadre du plan de relance, porte l'ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière des Français. Il a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français. Avec la crise sanitaire, l'usage du vélo s'est particulièrement développé et la fréquentation des pistes cyclables a ainsi très largement progressé notamment en Île-de-France. En 2020, un doublement de la fréquentation des aménagements cyclables a été mesuré en Île-de-France lors de la période estivale par rapport aux chiffres de 2019. Afin d'accompagner le développement d'aménagements cyclables, l'État a mis en place un fonds mobilités actives de 350 M€ sur 7 ans mobilisé dans le cadre d'appels à projets pour soutenir l'investissement des collectivités. Dans le Val-de-Marne, sept projets ont été soutenus par l'État pour un montant de subvention de près de 8,4 M€. D'autres appels à projets interviendront prochainement.

La DSIL peut également être mobilisée pour les projets de solutions innovantes pour les mobilités du quotidien et la sécurisation des ouvrages d'art en cohérence avec l'initiative du Cerema dans le cadre de l'ingénierie proposée par l'ANCT. Les fonds mobilisables via cet outil sont limités au montant de l'enveloppe départementale pour 2021 (5,9M€).

15.2/ Soutien aux projet d'infrastructures de transport et d'évolution du réseau viaire

Projets du Territoire :

De nombreux projets de transports en commun structurant sont engagés sur le territoire : Grand Paris Express ; modernisation des RER B, C et D ; ligne de tramway (prolongement du T7 à Juvisy) ; transports en commun en site propre (TZen4, TZen5, T12 Express, ligne Senia-Orly) ; téléphérique (câble A). Le territoire bénéficie d'ailleurs, depuis peu, de la mise en service du tramway T9 entre Paris à Orly, qui offre une capacité de transport supérieure à celle du bus 183 qui le précédait, et a permis la requalification complète de la RD5 au profit des villes qui la jalonnent.

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite que l'ensemble de ces projets puissent être financés dans les prochaines années et identifie des besoins complémentaires à moyen/long termes en réponse aux besoins de la population et des entreprises, à l'image du prolongement de la ligne 10 du métro vers Ivry Gambetta, du prolongement du T9 vers l'aéroport, de la gare supplémentaire de voyageurs à Morangis ou du prolongement de la ligne 18 à l'est.

Plusieurs projets de construction et requalification de routes départementales participeront également à un meilleur partage et un meilleur maillage du réseau viaire au profit des transports en commun et des modes actifs.

➤ **Projet en cours déjà financé :**

Le Tzen 4 est une nouvelle ligne de bus circulant sur une voie dédiée sur une grande partie de son tracé. Il remplacera la ligne 402 sur 14 km entre « La Treille » à Viry-Chatillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes. Le projet permettra une augmentation de la fréquence des bus et la ligne sera plus capacitaire grâce à des bus biarticulés de 24 mètres (contre 18 mètres pour les bus actuels). Il offrira plusieurs correspondances avec le RER D, le projet T12 Express et le Tzen 1. Ce projet d'un coût de 124 M€ HT devrait être mis en service en 2023.

Le tram T12 reliera Massy à Évry-Courcouronnes et desservira notamment les communes de Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon. Il s'agit d'un tram-train, capable de circuler à la fois sur des voies du réseau ferré national entre Massy et Épinay-sur-Orge et des voies de tramway en zone urbaine entre Épinay-sur-Orge et Évry-Courcouronnes. Il permettra de transporter 251 voyageurs et offrira plusieurs correspondances avec les RER C et D, la future ligne 18 du métro et le projet TZen4. Ce projet d'un coût de 526 M€ devrait être mis en service en 2023.

Le « Câble A – Téléval » sera le premier téléphérique d'Île-de-France. Il reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes et Valenton en 17 minutes. Ce mode de transport innovant apportera une réponse concrète aux difficultés quotidiennes de déplacements des habitants de ces communes qui se heurtent à un réseau de transports collectifs restreint et des bus ralenti par les embouteillages, dans un secteur fragmenté par d'importantes coupures urbaines. Île-de-France Mobilités a approuvé le 8 octobre 2020 la convention de financement des travaux de construction à hauteur de 125 M€. A la suite d'un dialogue compétitif de plusieurs mois, Île-de-France Mobilités a retenu l'offre du groupement DOPPELMAYR France SAS lors de son conseil d'administration du 14 avril 2021. Le lancement des travaux est prévu courant 2022 pour une mise en service en 2024.

La nouvelle ligne de bus T Zen 5 reliera le 13^{ème} arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi en passant par Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine en près de 33 minutes. Le bus circulera majoritairement sur une voie dédiée et permettra des correspondances avec le RER C, les bus TVM et 393 et le tram T9. Ce projet d'un coût de 117 M€ HT devrait être mis en service en 2025.

➤ **Projets matures à financer :**

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Projet de contournement sud de l'aéroport	Département de l'Essonne	43 M€	A partir de 2022
Modernisation et mise en accessibilité de la gare RER D de Villeneuve-Saint-Georges	SNCF Mobilité (bâtiment voyageurs) et SNCF Réseau (accessibilité)	73 M€	A partir de 2022
Requalification RD7 sud Val-de-Marne	Département du Val-de-Marne	55 M€	2024

NPNRU Grande Borne – Plateau sur Viry-Chatillon : 1ère phase de requalification de la RD 445 avec réalisation d'un site propre support du Tzen 4	Grand Paris Aménagement	9 M€	2024-2025
Prolongement du bus en site propre 393	Île-de-France Mobilités	43 M€	D'ici 2027
Prolongement du tramway T7 jusqu'à Juvisy	Île-de-France Mobilités	223 M€	D'ici 2027

A cette liste s'ajoute les schémas directeurs des RER B, C et D, pour lesquels Grand-Orly Seine Bièvre attend des avancées significatives et rapides.

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Évolution du métro Orlyval	Île-de-France Mobilités	80 M€	2024-2027
Réalisation d'une gare L14 à Morangis (études)	RATP	10 M€	D'ici 2027
Prolongement du métro ligne 10 à Ivry Gambetta (études)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027

➤ Projets à étudier :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Prolongement de la ligne 18 à l'Est (études)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027
Prolongement du tramway T9 jusqu'à la plateforme aéroportuaire d'Orly (études)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027
Expérimentation "routes du futur" (intégration urbaine de la RN6)	A définir	10 M€	D'ici 2027

Outils financiers mobilisables :

En Île-de-France, l'Etat et la Région investiront 2,587 Mds€ en 2021 et 2022 par le biais d'un avenant au volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020. L'Etat s'engage à ouvrir les négociations en 2021 sur la programmation des opérations transport au-delà de 2022 en proposant aux côtés de la Région Ile-de-France un niveau de financement élevé compatible avec les besoins attendus pour atteindre les objectifs d'amélioration des transports du quotidien.

Les grandes priorités d'investissement de l'Etat et de la Région incluront l'amélioration de la régularité des lignes de TER et Transilien, la modernisation et le développement des réseaux de transport collectif urbain (métros, tramways, bus à haut niveau de service...), la finalisation des opérations ferroviaires et routières engagées, la résorption des points noirs routiers et des nuisances liées aux trafics routier et ferroviaire, et le soutien aux aménagements cyclables.

Ces priorités seront déclinées et détaillées en 2021, après concertation avec les opérateurs et les collectivités locales.

Mise en œuvre de l'accord

Article 1 : Pilotage

Le pilotage de l'accord de relance entre l'État et l'EPT GOSB sera assuré par la Préfète du Val-de-Marne ou son représentant et le Président de l'EPT GOSB ou son représentant, dans le cadre de l'installation d'un comité de suivi ad hoc placé sous co-présidence Etat - EPT GOSB.

Pourront être associés à ce comité tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le territoire GOSB.

En appui, un comité technique réunissant les services de l'État et ceux de l'EPT GOSB sera mis en place et se réunira, lorsque cela est nécessaire, afin de suivre l'état d'avancement de cet accord de relance et, notamment, de préparer les réunions du comité de suivi.

Article 2 : Évaluation

Le comité de suivi précédemment cité aura notamment vocation à évaluer la concrétisation financière des engagements des parties. Les évaluations produites par le comité de suivi pourront, le cas échéant, être portées à la connaissance des conseillers territoriaux.

Il est prévu de pouvoir réaliser un premier point d'étape au cours du deuxième semestre 2021, afin, le cas échéant, d'apporter de premiers ajustements à l'accord de relance. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de cet accord de relance pourront être revus, sous la forme d'avenants, pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires. Au surplus, un bilan de l'accord de relance sera réalisé chaque année civile.

Article 3 : Communication

Afin d'assurer une territorialisation efficace du plan de relance, l'un des enjeux est de faire connaître ses mesures, afin que les acteurs locaux puissent obtenir le meilleur soutien possible à leurs projets, dans le respect des compétences respectives de l'État et l'EPT GOSB. Les signataires s'engagent à renforcer et coordonner leurs communications respectives autour des ambitions de ce plan et de la mise en œuvre de l'accord. Ils contribueront ainsi à permettre aux acteurs du territoire de mesurer la mise en œuvre effective du plan de relance.

Chaque projet bénéficiant d'un concours financier au titre du présent accord de relance fera l'objet d'une valorisation par les différentes parties prenantes et fera apparaître le logo « France relance » et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

* * * * *

Fait à Créteil, le

Le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

La Préfète du Val-de-Marne

Monsieur Michel LEPRETRE

Madame Sophie THIBAUT